

**RAPPORT DE PRESENTATION
CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES A ENJEUX C**

| |
|--|
| Accusé de réception – Ministère de l'intérieur |
| 12179614 |
| Acte Certifié exécutoire |
| Envoi Préfecture : 24/06/2025 |
| Retour Préfecture : 24/06/2025 |

CONTEXTE

Les dynamiques culturelles sur les territoires des Hauts-de-France sont variées et en lien avec les caractéristiques des territoires, selon leur caractère urbain ou rural, la composition de la population, les ressources des acteurs publics et privés, l'implantation d'acteurs culturels et d'équipements.

La délibération d'orientation de la politique culturelle régionale de juin 2023 a réaffirmé son ambition culturelle tout en affinant ses orientations. A ce titre, elle a introduit des priorités transversales en matière d'équité vis-à-vis des filières, des habitants et des territoires et de transition écologique.

A travers ces principes et particulièrement celui de l'équité entre les territoires, il s'agit de traduire l'ambition régionale d'une relation de proximité plus forte avec les habitants et d'une approche territoriale pour mieux répondre aux spécificités des territoires. Cette ambition s'appuyait notamment sur les constats tirés de la concertation menée en 2022 auprès de 11 territoires et qui mettait en exergue l'importance d'un développement territorial adapté aux réalités économiques et sociales.

Ainsi, l'ensemble des règlements d'intervention et appels à projets encadrant la politique d'accompagnement font état d'une attention régionale particulière aux **territoires éloignés ou peu pourvus en offre culturelle**.

Au-delà du soutien au développement de la ressource culturelle sur les territoires, notamment en favorisant la présence d'artistes dans des lieux de proximité sur les territoires, la politique culturelle régionale propose de trouver une traduction opérationnelle de cette ambition à travers l'élaboration de cartographies spécifiques permettant de mieux identifier les territoires présentant des enjeux culturels.

CARACTERISATION DE LA CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES A ENJEUX

La détermination cartographique de territoires à enjeux culturels a vocation à s'appuyer sur des indicateurs objectifs et transparents permettant de poser un cadre politique clair et efficace pour l'intervention régionale.

- ⇒ Un premier zonage correspond au périmètre des **contrats territoriaux** dans lesquels la Région est d'ores et déjà impliqué : Le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, le contrat d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et la convention pour le développement de Calais et du Calaisis, qui portent l'engagement des politiques régionales dans la mise en œuvre des objectifs de ces contrats.
- ⇒ Un deuxième travail a été réalisé en 2024 en lien avec l'Agence 2040 pour identifier les territoires présentant des indicateurs de fragilité liés à l'offre culturelle tels qu'un taux d'équipements culturels faible (inférieur à 15 équipements) ou un temps d'accès aux équipements culturels plus importants (supérieur à 15 minutes en voiture). 30 EPCI présentent ainsi des enjeux fort d'accessibilité à l'offre culturelle dont 12 cumulent des indicateurs socio-économiques particulièrement dégradés.
Ce deuxième travail a ainsi permis d'identifier les territoires éloignés ou peu pourvus en offre culturelle correspondant majoritairement à des territoires ruraux et isolés.

PARTAGE ET PERSPECTIVES

A travers l'exercice d'une observation plus fine et objectivée de ses territoires, la Région souhaite également contribuer à une meilleure connaissance partagée avec les opérateurs culturels et les partenaires publics pour mieux coordonner les actions respectives.

Ainsi, cette cartographie a fait l'objet d'une présentation à la commission culture de la CTAP le 3 décembre 2024 et d'un échange technique avec la DRAC et les Départements. Il apparaît que ce dialogue autour d'un référentiel objectif permet de travailler plus finement l'efficacité de l'intervention des partenaires, élément essentiel dans le cadre d'une compétence partagée.

Sur cette base, un nouveau travail cartographique est en cours avec l'Agence 2040 pour identifier les territoires présentant plus particulièrement des freins sociaux (âge, richesse, situation géographique etc.) qui viendrait compléter la cartographie d'accessibilité à l'offre et qui ferait l'objet des mêmes modalités de partage et de déclinaison pour la politique culturelle régionale. Une nouvelle délibération serait alors présentée en séance plénière.

